

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/04/18:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 06 avril 2018 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Affaires financières :

Comptes administratifs, de gestion des budgets Commun et Assainissement : Le Conseil Municipal – constatant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du Trésorier receveur – approuve les différents comptes.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 17,52 %
- Foncier bâti : 12,75 %
- Foncier non bâti : 27,52 %
- CFE : 23,87 %

Le Conseil Municipal adopte ces taux inchangés par rapport à l'année 2017 à l'unanimité.

Budget primitif Commune : M. le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 180 898,27 € en section d'investissement et à 374 825,11 € en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif Assainissement : M. le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2018 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 91 715,96 € en section d'investissement et à 41 722,72 € en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

- Urbanisme : Convention Commune / Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire

M. le Maire présente la convention relative à la mise en place du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Après échanges, le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité des membres présents.

- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

M. le Maire expose le cadre général et les textes régissant ce nouveau régime indemnitaire pour les agents et indique l'avis favorable du Comité Technique (Centre de Gestion) en date du 28 février 2018 sur le projet déposé.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord sur les modalités d'application de ce nouveau régime indemnitaire qui fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

- Adhésion à la compétence à la carte « Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC » du syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne :

M. le Maire explique que suite à la décision de la Communauté de Communes de restituer la compétence SPANC aux communes concernées, il convient afin d'assurer la continuité du service que la commune adhère à la compétence à la carte « SPANC » du syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne. Adoption à l'unanimité des membres présents.

- SNCF / Rapport SPINETTA : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le vœu présenté par le Président du Conseil Régional à l'Assemblée Régionale le 22 février dernier ; vœu pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme.

Après discussions, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce même vœu.
Adoption et accord à l'unanimité des membres présents.